



Elaboration

**Plan de circulation
Requalification des parkings
Solution d'écomobilité**

MASSIF DU MONT D'OR

**Cahier des Charges
de la consultation**

Article 1. Maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage de cette opération est le Parc naturel régional du Haut-Jura, Maison du Parc, 39310 Lajoux, représenté par son Président Monsieur Jean-Gabriel NAST

Article 2. Contexte

Le Mont d'Or, situé sur la commune des Longevilles Mont d'Or fait partie des sites naturels les plus attractifs et les plus fréquentés du territoire du Parc en période estivale du fait de sa facilité d'accès en voiture, de la qualité de ses points de vue panoramiques et de sa proximité avec la Station de Métabief et de Pontarlier.

Depuis l'année 2011, le Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) a engagé une réflexion sur ce site dont l'objectif était :

- d'améliorer l'organisation de la fréquentation et la qualité de ce site au départ de la Station de Métabief
- de requalifier le site en prenant en compte les différents usages (touristiques, auberges, alpages, forêt...) et les enjeux environnementaux (pelouses sèches, Arrêté de protection de Biotope à oiseaux rupestres, sites natura 2000, ZNIEFF)
- d'intégrer dans un dispositif d'interprétation la future usine de production de neige artificielle prévue entre le Morond et le Mont d'Or

L'assistance au maître d'ouvrage de ce travail a été confiée à la Fédération Départementale de la Chasse du Doubs qui a réalisé un diagnostic du site et des pistes d'actions de valorisation et de requalification. Le diagnostic relève les éléments suivants :

- dégradation et érosion par divagation du public sur la crête du fait d'une multiplicité de chemins, balisés ou non
- vétusté des panneaux et des médias d'interprétation
- faible appropriation des qualités patrimoniales du site par le public et par les habitants alentour
- forte fréquentation de la route pour accéder en été au Mont d'Or et à son parking, qui se traduit par une surcharge du parking certains week-ends et des stationnements « sauvages » dans les alpages le long de la route d'accès
- fort impact visuel de ce parking visible depuis le sommet

Parmi les actions de valorisation, un itinéraire de découverte a été élaboré sur la base du cheminement proche de la crête sommitale et d'un retour par un cheminement dans l'alpage. Un des objectifs de cet équipement thématique est de valoriser les accès depuis Métabief par le télésiège, et depuis le parking du Flocon à Super Longevilles pour limiter l'usage du parking sommital.

Le diagnostic a aussi conclu à l'intérêt qu'il y aurait à modifier le plan de circulation et de stationnement, à requalifier les parkings et à envisager des solutions d'éco mobilité pour accéder au site. C'est l'objet principal de cette consultation.

Article 3. Objet de la consultation

Suite au diagnostic précédent, la commune des Longevilles – Mont d'Or a sollicité le Parc pour porter une étude de programmation qui comprendra trois volets :

- élaboration d'un plan de circulation et de stationnement, été et hiver, pour accéder au Mont d'Or et d'un plan de signalisation en conformité avec les règles en vigueur comme la charte du Parc.
- proposition de requalification paysagère des parkings de la zone d'étude, qui sont situés notamment au Le Mont d'Or, à la Grangette, au Flocon à Super Longevilles et à Grange Raguin.
- élaboration d'un schéma d'éco-mobilité économiquement viables depuis les accès situés sur les communes en périphérie du Mont d'Or.

Le plan de circulation et de stationnement, la requalification des parkings et le schéma d'éco-mobilité devront prendre en compte :

- Les différentes maîtrises d'ouvrages
- les ayants droit (propriétaires, alpagistes, aubergistes, gîteurs, services...)
- les accès des clients aux auberges et aux gîtes touristiques (La Boisseaude, la Grangette, Petite Échelle, Grande Échelle, Chalet du CAF...)
- Les accès aux départs des pistes de ski de fond (Flocon à Super Longevilles, Grange Raguin)
- les accès à développer depuis Métabief (télésiège)
- les enjeux environnementaux
- la reprise nécessaire de la signalétique de circulation, de stationnement et touristique conformément aux règles dans les Parcs naturels régionaux

Enfin, l'étude devra préciser action par action pour les réaliser :

- les moyens financiers à mettre en œuvre en investissement et en fonctionnement
- les différentes maîtrises d'ouvrage selon leur compétence (communes, communauté de communes, Syndicat Mixte de la Station...)
- ce qui relève d'une maîtrise d'œuvre
- le contenu des cahiers des charges à élaborer pour passer à la phase réalisation

Article 4. Localisation de l'étude

Le secteur d'étude est principalement situé sur la commune des Longevilles Mont d'Or, de Rochejean et de Métabief.

Article 5. Objet de la mission

A) Planning de travail

Élaborer avec les services du Parc et avec le comité de pilotage un planning de travail qui devra être engagée en 2013 de manière à ce que le prestataire puisse s'imprégner du site en période estivale. La restitution du travail devra intervenir au plus tard d'ici la fin novembre 2013.

B) Documents produits par l'étude

Cette mission donnera lieu à restitution sous forme d'un dossier et d'un CD Rom, dont une version word pour les textes, avec copie à la communes des Longevilles Mont d'Or, présentant pour chaque partie :

- La cartographie précise des propositions (aménagement, équipements, organisation et fonctionnement du site...)
- Le descriptif et esquisses des aménagements, des équipements, de l'organisation du site...
- Les estimations financières des aménagements, ou des moyens à mettre en œuvre

- Le contenu des cahiers des charges pour les appels d'offre de réalisation

Ce dossier servira de base pour la consultation des entreprises en vue de réaliser les aménagements retenus.

C) Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le projet fera l'objet d'un suivi par un comité de pilotage composé de représentants des structures suivantes :

- Le Parc naturel régional du Haut-Jura
- La commune des Longevilles Mont d'or
- La commune de Rochejean
- La commune de Métabief
- La Communauté de Communes de Mont d'Or Deux Lacs
- Le Syndicat Mixte de Gestion de la Station de Métabief - Mont d'Or
- Le Conseil Général du Doubs
- Le Commissariat de Massif du Jura
- L'Office National des Forêts
- La Fédération de Chasse du Doubs (à titre consultatif, compte tenu de sa connaissance du site)

Le Comité de Pilotage se réunira pour valider les différentes étapes de l'étude. A cette fin, le prestataire prévoiera une réunion de travail avec le Comité de Pilotage notamment lors des étapes liées :

- au lancement de l'étude
- à la validation du plan de circulation
- à la validation des propositions de requalifications paysagères des parkings et aux propositions d'écomobilité accompagnées des premières estimations financières
- à la remise finale de l'étude avec les précisions financières et la rédaction des cahiers des charges

Le bureau d'étude proposera et organisera la concertation nécessaire avec les représentants des différents usagers du site (entretien, rencontre, Comité Technique...).

Le bureau d'étude assurera les compte rendus des entretiens et des comités techniques. Il établira aussi les relevés de décisions des comités de pilotage et les transmettra au Parc accompagnés des éléments utiles pour leur diffusion.

Article 6. Composition de l'équipe

Le prestataire devra avoir des expériences sur des opérations similaires. Il devra réunir des compétences en matière de concertation, d'accueil du public en site touristique, d'aménagement paysager, de réglementation de voirie et d'éco-mobilité.

Le consultant pourra se présenter seul ou en groupement solidaire dans la mesure où cette étude demande des compétences diverses.

Article 7. Présentation des offres

Tous les documents devront être signés par une personne habilitée, clairement identifiée, à engager la société et le groupement éventuel.

Les candidats devront produire :

- Une lettre de motivation.
- Une fiche de renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat. Il présentera les membres de l'équipe mis disposition et leur compétence. Il indiquera l'interlocuteur de référence responsable de cette opération.
- Une liste de références pour des opérations et études similaires (seront indiqués le nom et les coordonnées du maître d'ouvrage, la nature de l'opération, le montant des études).
- La méthodologie mise en œuvre pour réaliser cette mission attestant la compréhension du projet et en détaillant les phases et notamment le nombre de réunions prévues en précisant le coût de la réunion supplémentaire.
- L'échéancier prévisionnel de réalisation par phase, en précisant le nombre de jours d'intervention.
- La proposition de budget total et détaillé pour chaque étape de l'étude correspondant à cette mission. Les montants annoncés doivent intégrer l'ensemble des frais (déplacements, séjours, réunion, livraison papier et informatique...)
- Les attestations et certificats par les organismes compétents prouvant que l'entreprise a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (DC7).
- Une déclaration sur l'honneur, datée et signée, justifiant que le candidat :
 - * n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - * n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation pour infractions au code du Travail
 - * Un relevé d'Identité Bancaire

Article 8. Conditions d'attribution du marché et dépôt des offres

a- La maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par le Parc naturel régional du Haut-Jura, représenté par son Président, Monsieur Jean-Gabriel NAST. Le suivi technique du dossier sera assuré par le chargé de mission Gilles Prost.

b- L'attribution des marchés

Le jugement des offres sera fondé sur trois critères pondérés :

- le prix, à hauteur de 50 %
- la compétence et la composition de l'équipe à hauteur de 25 %
- la compréhension et la méthodologie proposées à hauteur de 25%

Une sélection des offres reçues sera effectuée sur dossier. Une audition des cabinets pré-sélectionnés aura éventuellement lieu à une date à convenir.

L'attribution du marché sera confirmée au prestataire retenu par une convention.

c- Date de dépôt

Les candidatures devront parvenir au Parc naturel régional du Haut-Jura au plus tard le **7 juin 2013**. Elles seront adressées à Monsieur le Président du Parc naturel régional du Haut-Jura, Maison du Parc du Haut-Jura, 39310 Lajoux à l'attention de Gilles Prost.

Article 9. Documents fournis par la maîtrise d'ouvrage au candidat retenu

- L'étude diagnostic et pistes d'actions réalisée en 2011-2012 pour le compte du Syndicat Mixte du Mont d'Or par la FDC du Doubs
- Paroles de Paysage, programme de mise en valeur du massif du Mont d'Or

(scénographie et sentier de découverte), par Jean Marc Gaillard - Architecture et design, Alter Espaces

- L'étude d'aménagement du Mont d'Or réalisé en 2003 par l'ADED, (ex CDT 25)
- Propositions d'évolution du plan de circulation (FDC, Communes des Longevilles Mont d'Or et de Rochejean) 2012

Marché public à procédure adaptée

Attestations sur l'honneur du candidat

(Document à retourner au Parc dûment rempli et signé)

→ Je soussigné _____ agissant en qualité de _____ atteste être à jour de mes obligations fiscales et sociales.

→ Je soussigné _____ agissant en qualité de _____ atteste n'avoir pas fait l'objet d'interdiction de concourir.

→ Je soussigné _____ agissant en qualité de _____ atteste n'avoir pas fait l'objet de condamnation pénale ni commis d'infraction au Code du Travail.

Fait à _____

le _____

(Cachet et signature)